



## Succession terrain avec bois

-----  
Par isavil1

bonjour

dans une succession il y a un bois de quelques hectares avec du bois sur pied et du bois coupé (environ 50 stères) quand il y a plusieurs héritiers et un seul veut garder le bois, le bois coupé présent sur le terrain doit t-il être partagé entre tous les héritiers ou est il inclus dans l'estimation du notaire du terrain boisé, sachant que le notaire ne va pas se déplacer mais faire son estimation d'après les relevés cadastrés

isavil1

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Les modalités du partage sont à convenir entre héritiers.

La première étape est d'évaluer la valeur de la masse à partager en incluant le foncier et le bois coupé ainsi que tous les autres éléments du patrimoine du défunt.

Ensuite rien n'oblige à partager chaque élément en X parts égales. Il suffit de compenser les différences par une valeur équivalente d'autre chose.